

# Aux Ormonts au XVI<sup>me</sup> siècle

Autor(en): **Isabel, F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **37 (1929)**

Heft 4

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-29140>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ce bouleau est tout ce qui rappelle au passant averti le souvenir d'un homme qui fut un bon père de famille, un juriste distingué, un patriote éclairé et convaincu, un homme que je ne crains pas d'appeler une *personnalité*, mais une personnalité agrémentée d'une certaine dose de bonne philosophie vaudoise.

Novembre 1928.

Henri KISSLING.

Cette communication a été lue à l'assemblée de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, le 24 novembre 1928.

---

## AUX ORMONTS AU XVI<sup>me</sup> SIÈCLE

---

### Un manuscrit de Bernard Joënoz.

(*Suite et fin.*)

---

Le Sépey avait deux auberges en 1562, l'une avait pour *hoste* Pierre Farson, l'autre Collet Mermod. Un nommé Croptier en avait aussi une à « Exert gilliod » sur la rive ollonnaise entre Sépey et Aigle. Il s'y échangeait parfois des paroles « rigoureuses » dont la scène se terminait par des coups de poing ou de glaive, visite médicale du blessé et frais. Il fallait aller jusqu'à Saint-Maurice pour trouver un médecin !

Une fois, deux jeunes gens descendaient des Woètes aux Caudreys par un lieu dit ès Planards. Il faisait nuit ou à peu près. Tout à coup ils furent assaillis depuis en amont, « cossés à paulx et à pierres » non loin de La Sergniétaz et d'un moulin à blé. L'un dit : Il ne s'y fait pas bon passer, paraît-il, à certaines heures. Et ils durent abandonner plus ou moins leur chemin et passer dans le bois de Rena ou Ruynaz pour fuir le danger.

L'agresseur ou rival les avait soupçonnés de vouloir aller

fréquenter la jeune meunière du *Moulin à Vaulteret*, sur la Raverètaz qui descend du vallon des Mosses. A cette époque on ne connaissait pourtant pas ce précepte policier : « Cherchez, dans toute cause grave, s'il n'y a pas une femme mêlée là-dedans !... Souvent c'est la cause initiale de toute la suite ! »

La peine capitale était rare ; cependant en 1577 on trouve un homme qui fut exécuté par Justice sans que l'on puisse savoir quelle hérésie ou quel crime le malheureux avait commis. Ces cas-là devaient être confirmés à Berne. Notons, en passant, un bon point aux abbés de Saint-Maurice qui, dans leurs terres rière Gryon, Salaz sous Antagne, Bex et Lavey, n'ont *jamais* prononcé ni confirmé une seule condamnation à mort, et montrèrent un peu de cette clémence évangélique si rare ailleurs.

\* \* \*

Il n'est pas facile de résumer en un article 400 pages. Une fois est mentionné Jean Mottié comme *chantre* (chant d'Eglise). Un cas assez curieux fut celui où Jeh. Chablex, l'aîné, des Woètes, assistant un dimanche soir au sermon de vêpres, où le pasteur Didier Bègez faisait réciter, par répons, l'oraison dominicale, ledit Jehan l'aîné (déjà d'un certain âge) manifesta son mécontentement et même son indignation, en affirmant qu'on retournait en plein catholicisme, et que le ministre ne savait pas bien lui-même ce qu'il voulait que les autres sachent. Cela aurait peut-être passé sans autre, si une bonne langue n'eût été dire au gouverneur bernois à Aigle, que des « paroles inlicites » avaient été proférées au temple contre l'officiant qui était en chaire. De là l'enquête. Dix témoins défilèrent devant le châtelain pour dire ce qu'ils en savaient. Ce n'était, en réalité, pas bien grave, et on ne sait si l'accusé fut puni ou pas ; peut-être reçut-il une admonestation du gouverneur.

Une autre fois, c'est un Veveysan nommé Boyet qui revendiquait — de par sa mère qui était originaire de La Forclaz — une part d'héritage d'un nommé Huberset. Lors de la première audience, la Cour se transporta, exceptionnellement, à La Forclaz même, pour entendre la déposition de trois vieillards qui ne pouvaient, vu leur âge, se rendre au Sépey. Ces trois vieillards se nommaient : Pierre Tavernier, l'ancien ; Jaquemoz Crat et Michel Adviolat. Nés vers 1480 ou 1490, ils me paraissent être des plus anciens habitants dont on ait retrouvé les noms pour La Forclaz. Ils avaient connu Person Huberset (femme de J. Prévost), son père Jaquemoz Huberset, et le grand-père Claude Huberset. Mais Loys Morelx et Pierre Pichard auront gain de cause contre Boyet par le seul fait de leur plus proche parenté. — D'autres Veveysans vinrent aussi plaider en Ormont, ainsi Jean Jeoffroy, Andrey Chevallier, pour des non-paiements. Une autre fois deux notaires de Bulle vinrent faire une recherche en paternité pour un enfant de 7 ans que l'hôpital de Bulle avait élevé jusqu'alors.

On s'en prit au père de la « Belle Colette Monod », lequel avait quelques biens.

\* \* \*

Un détail curieux pour Ormont-Dessous, c'est ce *Ban des Records* établi pour les trois *Seytes* de la rive droite de la Grande-Eau en 1540 et à plusieurs reprises dès lors (1555, 1592 jusqu'au Dradey, 1646 à Mimont Derrey). *Ban* ou *bamp* signifie *amende* pour tous les délinquants. Tant que les regains grandissaient et n'étaient pas faits, il était interdit de les traverser ou de passer à proximité avec du bétail. Il n'y avait d'exception que par un permis personnel et spécial dans cette zone des regains. L'interdiction formelle s'étendait aussi aux porcs et à tout menu bétail.

Encore au XIX<sup>me</sup> siècle il y avait des *Chemins de Remuage*

par où les paysans étaient tenus de passer et non ailleurs, avec leur bétail changeant de cantonnement, quoique le premier sentier fût plus direct.

Dans les forêts, sont mentionnées plusieurs marques à bois en usage, taillées au moyen de la hache. Il est parlé de *challets*, et on sait que J.-J. Rousseau fut le premier à pouvoir faire passer à nouveau ce mot dans la langue française.

Une cause singulière fut celle où un sujet en apostropha un autre en lui disant : « Tu es syndic ! Admettons, mais je suis plus suffisant et raisonnable que toi pour l'être ! Dieu veuille que tu t'en tires à l'honneur !... » Piqué au vif, le dit syndic assigna l'autre devant le châtelain et la Cour !...

\* \* \*

De très anciens mots nous sont rappelés par quelques inventaires. C'est peut-être grâce au patois que nous les comprenons encore. Tels sont : les *affans* (rétribution, gains à force de travail), une *achepte* (hache ordinaire), une *dètrau* (hache à biseau) ; *affeytia* (apprêtée, aiguisée) ; *aïes* cf. pl. (chair qui se lève le long de l'échine d'un porc), diminutif *aïettes* signifiant aussi une arête de terrain ; *attout*, avec (*atô* s'est conservé dans le patois de Bagnes) ; une *avellière* (rucher), les *armailles* (bétail bovin), *armailli* (vacher), le *bestial* pour *bétail* ; *barral* ou *barrau* (tonneau oblong qui se charge sur un bât), *bugnon* de beurre (ustensile en bois, avec couvercle), une *besse* de blé ou bichet (mesure à blé), un *bessalet* (mesure moins profonde), un *bachod* (poinçon d'une paroi au pignon du toit), *baccon* (lard), une *bothellie de bois* (petit baril portatif) ; Savièze dit encore *une patéhille* ; *correyre de pelx* (courroie de peau) ; un *chau* (compartiment où l'on conserve le blé vanné), des *croisses* (creux du terrain) ; *chasnoz* (chêne), une *commande* (coin à maille en acier pour tirer un bois en grume) ; un *chauderiège* (redevance pour chaudière d'un chalet d'alpage) ;

de la *dex* (feuillage du sapin); une *dagne* (pièce de bois verticale reliant une paroi et la maintenant d'aplomb), un *eschagnion* de cuir (morceau, reste), un *eschiefloz* (cuvier), un *eschaproz* (ciseau droit de menuisier et de charpentier), une *escoffina* toute de fer (sorte de doloire ou de racloir tranchant, servant aux boisseliers et tonneliers, à raboter les joints intérieurs d'un vase), une *feytuire* (moule à égoutter un fromageon); un *fer enseilliou* (fer feuillard, à faire les échandoles); un *ferratiou* (marque à feu); *fèyes*, la brebis; des *flèielx* (fléaux ou fouets de bois pour battre les gerbes dans l'aire d'une grange); des *enchaploz* (enclumette et marteau de faucheur); *gitte* ou *giette* (impôt, parfois herbe due pour l'alpage ou pour l'étable); un *coulliou* (grande passoire conique en bois); un *gerselliou* (outil à faire les rainures ou *gerzé*); une *greppe* (ancrage empêchant une hache ou une pioche de se démancher); une *grattuyze* (peut-être sorte de râpe à bois, outil de boisselier); *blossettes*, s.f. pl. (outil à pincettes d'acier); un *hoqueton* (sorte de bonnet); *lancelx* (lait); *mantils* (napperons); *martellet* (petit marteau); *olliets* (œillets, au propre et au figuré); une *mestraz* (seille à une anse, celle-ci formée du prolongement d'une douve); *mystre* (mesure grecque); des *quelx* (seillons à pré-sure); *navré* (blessé grièvement ou gravement, jusqu'à pleurer); une *planeste de rastelz* (sorte de cadre ou de gabarit, servant aux fabricants de râteaux à établir l'angle qu'il faut); un *salagnon* de sel (ustensile, salière; comparez *île de Salagnon* (Montreux); la *Pierre de Brise-Salignon* (Saint-Prex), (où les bateaux déchargeaient du sel); *frestes* pièces massives du faitage d'un chalet: allemand *First*); *teraroz* et *terèvalles* (grands et petits perçoirs, tarières); *trin* (trident), etc.

On y mentionne aussi les *Livres* de la maison, qui n'existent plus sans doute.



\* \* \*

Dans les noms de lieux il en est qui sont, semble-t-il, complètement perdus ou ignorés. Je citerai les plus caractéristiques :

*D'Amont du Boys* (Ormont-Dessus); le *pasquier de la Cousandeyre* quelque part sur la rive gauche ; le *Champ Cattié* (aux Woètes); la *Corbassière au Rena* ; *Crestallet Davo de Vy* ; La *Charrière* ; ès *Chabloz* ; la *darbellaz* (sapinière) ; la *dance* (près l'église; La *Mosse au Foucier*<sup>1</sup>; la *Fenalière*; le *Langot, Es Grosses Pierres* ; *Oujon* ou *Ouzon*, commun à plusieurs consorts, dont le notaire J. Fenand avait en mains tous les documents († 1561) ; *Vers le Four* non loin de la vieille cure de Sergniat; la *Pallaz du Fer* ; *Delà le Bey* ; le *Sex de la Balma* non loin du *Vua* (torrent) et des *Rouzées*; les *Melleys*, les *Pontelx*, le hameau du *Pont* (donc le pont de pierre de la Tine existait déjà, seul pont voûté qui existât sur la Grande-Eau). *Charbonneyre* où l'on planta six bornes de pierre par où dès lors l'on fit la cloison ; un *Orgyvaulx*, passage au nord de Chaussy ; la *Carcelleyre*, les *Jenchouses* (ou *Enchauses*, comme *Chaude* sur Ville-neuve, lieux où abondaient les saules-marceaux dits *chauses* ou *Sauges*), la *Jeur du Symotthey* qui passa longtemps pour forêt protectrice ; le *Ruptil* et la *Frassy*, terrain ébouleux, à ruptures et cassures de terrain ; la *Bonn'évoïe* (bonne eau), *Mathellon* (*Matt*, prairie), le *Longrin* (G<sup>d</sup> Hongrin), les *Biolles* et *Larsa*.

\* \* \*

Divers actes de 1460 à 1562 sont mentionnés qui avaient été instrumentés par Guill. Michel, Jn Marioland, Cl. Borjat (originaire de Salvan), Bernard Guigoz (orig. de Bagnes), B. Joënoz, Cl. Lombard, Dalmier, F<sup>s</sup> Durgniat, Ch. Deloës,

<sup>1</sup> *Foussier*, fossé ; ou l'homme qui fait les fosses (au cimetière).

Pierre Tardent (1525). F<sup>s</sup> Galley, Jn Fenand, Loys et François Jaquerod, P<sup>re</sup> Garin (de Bulle), B. Demesse, Ant. de Massilier.

*Noms de famille cités* (d'Ormont-Dessous). Aviolat, Bizat †, Borlat, Borloz, Burlet, Burtin †, Buynoz †, Bonzon, Burgnier †, Burnod †, Chablaix, Cotterloz †, Crat †, Charpin †, Copellin †, Drugniatt, Dupertuy, Exchenar, Farson †, Fenan †, Grimod †, Guinchoz †, Guillaume (dit Senfrey) †, Ginier, Hubert, Huberset †, Huguonet †, Jaquier †, Legier †, Longet, Mermod, Monod, Mottié, Mugney †, Marlestaz, Morelx, Martin, Nantermo, Oguey, Pichard, Paccot †, Pettelz †, Perrod, Pittet, Pittex, Puensent †, Prévost †, Rumiér †, Rouiller †, Tardent, Tavernier, Taucy (= Tauxe), Tille, Vulliesmoz (abrégé Vullo †), Vaulteret †.

(D'Ormont oriental) quelques-uns : Allamand, Baillif, Fabvre ou Favre, Forney †, Geyvroz †, Gottraux, Girod, Galley †, Jaquerod, Vallicard †, Vialux †, Vaulthey †.

Du Châtelet : Graa. De Château-d'Oex : Lynièr (= Le noir), Aynoz ou Aymoz, Bryde.

D'Ollon : Demartin, Grangier †, Habiten (dit Roud), Joënoz †, Michel †, Roget †, Trescord †.

De Leysin : Charles, Declos †.

D'Aigle : Jayod, Voutaz, Reynaud †, Guigoz †.

Antagnes, 24 février 1928.

F. ISABEL.

---

## A ST-SULPICE

---

Un certain nombre de travaux ont été consacrés déjà aux résultats des recherches archéologiques faites depuis une vingtaine d'années dans le très grand cimetière antique de Saint-Sulpice dont les tombes remontent à une période extrêmement étendue de l'histoire de nos contrées. Rappelons parmi les plus connus : le *Cimetière mérovingien de*